

Dispositif concert en Entreprise, vous souhaitez organiser un concert :

La Loi Aillagon du 3 août 2003 permet aux entreprises de déduire de leur impôt sur les sociétés 60 % des sommes versées aux associations au titre du mécénat. Ainsi, si votre entreprise verse à **Trombonissimo** une subvention de 4000 € pour organiser un concert à l'intention de ses clients ou de son personnel, ce concert ne lui coûte que 1600 €.